

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (TEH)

Version du 1er juin 2022



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Liste des institutions et abréviations | 5 |
| Partie 1 : Instruments juridiques spécifiques à la traite des êtres humains (TEH) ou relatifs à d'autres pratiques criminelles qui peuvent y être liées | 7 |
| I. Instruments dédiés à la TEH | 7 |
| A. Droit international | 7 |
| Organisation des Nations Unies (ONU) | 7 |
| B. Droit régional | 10 |
| EUROPE — Conseil de l'Europe | 10 |
| EUROPE — Union Européenne (UE) | 11 |
| EUROPE — Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) | 12 |
| ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN) | 12 |
| AMÉRIQUES | 12 |
| Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) | 13 |
| C. Exemples d'instruments à l'échelle nationale (en France) | 13 |
| II. Instruments relatifs à certaines formes d'exploitation | 14 |
| A. Esclavage et travail forcé | 14 |
| Organisation des Nations Unies (ONU) | 14 |
| Organisation internationale du travail (OIT) | 14 |
| B. Autres formes d'exploitations | 14 |
| Exploitation sexuelle | 14 |
| Trafic d'organes | 15 |
| Mariage forcé | 15 |
| III. Instrument interdisant le trafic de migrants | 15 |
| Partie 2 : Autres instruments juridiques pertinents pour la traite des êtres humains à l'intersection de plusieurs branches du droit | 16 |
| I. Droits de l'Homme | 16 |
| A. Droit international | 16 |
| Organisation des Nations-Unies (ONU) | 16 |
| B. Droit régional | 18 |
| EUROPE — Conseil de l'Europe | 18 |
| EUROPE — Union Européenne | 19 |
| AMÉRIQUES | 19 |
| AFRIQUE — Union Africaine (UA) | 20 |
| AFRIQUE — CEDEAO | 20 |
| AFRIQUE DU NORD et MOYEN ORIENT | 21 |
| ASIE — Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN) | 21 |
| II. Droit du travail | 21 |
| A. Droit international | 21 |
| Organisation internationale du travail (OIT) | 21 |
| Organisation des Nations Unies (ONU) | 22 |
| B. Droit régional | 22 |
| EUROPE — Conseil de l'Europe | 22 |

| | |
|---|-----------|
| EUROPE — Union européenne (UE) | 23 |
| AMÉRIQUE — Organisation des États américains (OEA) | 23 |
| AMÉRIQUE — Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA) | 23 |
| AFRIQUE — Union Africaine (UA) | 23 |
| ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN) | 24 |
| III. Droit des réfugiés et des migrants | 24 |
| A. Droit international | 24 |
| Organisation des Nations-Unies (ONU) | 24 |
| Organisation maritime internationale (OMI) | 25 |
| Organisation internationale pour les migrations (OIM) | 25 |
| B. Droit régional | 26 |
| EUROPE — Conseil de l'Europe | 26 |
| EUROPE — Union Européenne (UE) | 27 |
| AFRIQUE — Union Africaine (UA) | 27 |
| AMÉRIQUES | 28 |
| IV. Coopération judiciaire | 29 |
| A. Droit international | 29 |
| Organisations des Nations Unies (ONU) | 29 |
| B. Droit régional | 29 |
| EUROPE — Conseil de l'Europe | 29 |
| EUROPE — Union Européenne (UE) | 30 |
| AFRIQUE — Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO - ECOWAS) | 31 |
| AFRIQUE — Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) | 31 |
| AFRIQUE — Union Africaine (UA) | 31 |
| ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN) | 31 |
| MOYEN-ORIENT | 32 |
| AMÉRIQUE — Organisation des États Américains (OEA) | 32 |
| Communauté des États indépendants (CEI) | 32 |
| V. Droit international pénal | 33 |
| VI. Droit international humanitaire (DIH) | 34 |
| A. DIH conventionnel | 34 |
| B. DIH coutumier | 34 |
| VII. Droit de l'environnement | 35 |
| Organisation des Nations-Unies (ONU) | 35 |
| Partie 3 : Rapports documentés sur la traite et les phénomènes qui peuvent y être liés | 36 |
| I. Rapports institutionnels | 36 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme | 36 |
| Office des Nations Unies contre les drogues et le crime | 36 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 36 |
| Rapporteurs spéciaux et Rapporteuses spéciales des Nations Unies | 36 |
| Secrétaire général des Nations Unies | 37 |
| UNICEF | 37 |
| OIM | 38 |

| | |
|---|-----------|
| Conseil de l'Europe | 38 |
| Union Européenne | 38 |
| OSCE | 38 |
| Organisation internationale du travail | 38 |
| EUROPOL | 39 |
| INTERPOL | 39 |
| Inter-agency Coordination Group against Trafficking in persons (ICAT) | 39 |
| U.S. Department of State, USA | 39 |
| Assemblée parlementaire de la francophonie | 39 |
| Internet Watch Foundation (IWF) | 39 |
| II. Rapports non gouvernementaux | 40 |
| III. Estimations et données mondiales | 40 |
| Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) | 40 |
| Conseil des droits de l'homme des Nations unies | 41 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | 41 |
| Organisation internationale du travail | 41 |
| Partie 4 : Outils et documents pratiques | 42 |
| I. Outils généraux | 42 |
| Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme | 42 |
| Union Interparlementaire (UIP) | 42 |
| II. Outils pour lutter contre la traite | 42 |
| Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) | 42 |
| Union Interparlementaire | 43 |
| OSCE | 44 |
| Organisation internationale de la migration | 44 |
| Walk Free | 44 |
| Autres acteurs | 44 |
| III. Outils pour l'identification et l'accompagnement des victimes de la traite | 45 |
| IV. Outils technologiques | 46 |
| Partie 5 : Pour aller plus loin... | 47 |
| I. Articles | 47 |
| II. Bibliothèques en ligne | 48 |
| Nations Unies (ONU) | 48 |
| Organisation International pour les Migrations (OIM) | 48 |
| Comité International de la Croix-Rouge (CICR) | 48 |
| Institut international de droit humanitaire de San Remo | 49 |
| OHCHR - Collections et index des droits de l'homme | 49 |
| Refworld | 49 |
| Groupe de coordination inter-agences contre la traite des personnes (ICAT) | 49 |
| Annexe I : Ressources additionnelles | 50 |

Liste des institutions et abréviations

- Niveau international

| Nom FR | Sigle FR | Name EN | Acronym EN |
|---|----------|--|------------|
| Conseil économique et social des Nations unies | ECOSOC | Economic and Social Council | ECOSOC |
| Comité international de la Croix-Rouge | CICR | International Committee of the Red Cross | ICRC |
| Cour internationale de justice | CIJ | International Court of Justice | ICJ |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance | UNICEF | United Nations Children's Fund | UNICEF |
| Groupe de coordination inter-agences contre la traite des personnes | ICAT | Inter-agency Coordination Group against Trafficking in persons | ICAT |
| Institut International de Droit Humanitaire | IIDH | International Institute of Humanitarian Law | IIHL |
| Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme | HCDH | Office of the High Commissioner for Human Rights | OHCHR |
| Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés | UNHCR | United Nations High Commissioner for Refugees | UNHCR |
| Office des Nations unies contre la drogue et le crime | ONUDC | United Nations Office on Drugs and Crime | UNODC |
| Organisation internationale pour les migrations | OIM | International organization for migration | IOM |
| Organisation internationale du travail | OIT | International Labor Organization | ILO |
| Organisation maritime internationale | OMI | International Maritime Organization | IMO |
| Organisation mondiale de la santé | OMS | World Health Organization | WHO |
| Organisation des Nations Unies | ONU | United Nations | UN |
| Union interparlementaire | UIP | Inter-parliamentary Union | IUP |

- Niveau régional

| Nom FR | Sigle FR | Name EN | Acronym EN |
|---|----------|--|------------|
| Accord de libre-échange nord-américain | ALENA | North American Free Trade Agreement | NAFTA |
| Association des nations de l'Asie du Sud-Est | ANASE | Association of Southeast Asian Nations | ASEAN |
| Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest | CEDEAO | Economic Community of West African States | ECOWAS |
| Communauté des États Indépendants | CEI | Commonwealth of Independent States | CIS |
| Conseil de l'Europe | CoE | Council of Europe | CoE |
| Agence de police criminelle de l'Union Européenne | EUROPOL | European Police Office | EUROPOL |
| Organisation des États Américains | OEA | Organization of Americans States | OAS |
| Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe | OSCE | Organization for Security and Co-operation in Europe | OSCE |
| Union Africaine | UA | African Union | AU |
| Union Européenne | UE | European Union | EU |
| Union économique et monétaire ouest-africaine | UEMOA | West African Economic and Monetary Union | WAEMU |

Partie 1 : Instruments juridiques spécifiques à la traite des êtres humains (TEH) ou relatifs à d'autres pratiques criminelles qui peuvent y être liées

I. Instruments dédiés à la TEH

A. Droit international

- Organisation des Nations Unies (ONU)

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 317 (IV) du 2 décembre 1949, conclue à Lake Success le 21 mars 1950 et entrée en vigueur le 25 juillet 1951, (conformément aux dispositions de l'article 24).

[Texte](#) | FR (p. 13) EN (p. 5) ES (p. 36)

Commentaire : Cette convention consolide et unifie les protocoles, conventions et accords relatifs à la traite des êtres humains en vigueur.

Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté le 15 novembre 2000 par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et entré en vigueur le 25 décembre 2003 (Protocole de Palerme).

[Texte](#) | FR (p.25) EN (p.14) ES (p.50)

Commentaire : Ce protocole pose la première définition commune au niveau international de l'expression « traite des personnes ». Il complète avec deux autres Protocoles la Convention contre la criminalité transnationale organisée adoptée le 15 novembre 2000, chacun visant des activités et manifestations spécifiques de la criminalité : le présent Protocole, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et en 2001 s'ajoute le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions avec la résolution 55/225.

+ Documents relatifs au Protocole de Palerme :

ONUDC, Loi type contre la traite des personnes, Viennes, 2010 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « La Loi type a pour objet d'aider les États à mettre en pratique les dispositions du Protocole. [...] Elle contient toutes les dispositions que les États sont tenus ou qu'il leur est recommandé d'introduire dans leur législation nationale en vertu du Protocole. »

Groupe de travail sur la traite des personnes, Non-sanction et non-poursuite des personnes victimes de la traite : approches administratives et judiciaires des infractions commises pendant le processus de traite, Vienne, 27-29 janvier 2010 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : C'est la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui a décidé de créer un groupe de travail pour la conseiller et l'aider à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le Protocole relatif à la traite des personnes (décision 4/4). Le présent document a été établi par le Secrétariat pour faciliter les discussions au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire de la seconde réunion du groupe de travail.

“Palermo at 20: A Retrospective and Prospective”, Elżbieta M. Goździak & Kathleen M. Vogel, 14 mars 2020, Journal of human trafficking 2020, VOL. 6, NO. 2, 109–118 | [EN](#)

ONUDC, Legislative guide for the protocol to prevent, suppress and punish trafficking in persons, especially women and children, 2020 | [EN](#)

UNODC, The Concept of 'Harbouring' in the Trafficking in Persons Protocol, Issue Paper

[EN](#) ([Harbouring Explained: New Publication Analyses Act of Trafficking](#))

Commentaire : "Ce document thématique examine le concept d'"hébergement" dans le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ('Protocole sur la traite des personnes'). L'analyse du concept d'"hébergement" est importante pour un certain nombre de raisons, notamment parce que le Protocole ou les documents d'interprétation donnent peu d'indications sur sa signification et son application."

Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains : recommandations (texte présenté au Conseil économique et social [ECOSOC] comme addendum au rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme), 2002 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « Ces principes ont été développés en vue d'offrir des orientations concrètes et des directives politiques basées sur les droits de l'homme pour prévenir la traite et protéger les personnes qui en sont victimes. Ils ont pour but de faciliter l'intégration de la question des droits de l'homme dans les lois, les politiques et les actions de lutte contre la traite des êtres humains. »

- + *Commentaire* : Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains : recommandations, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 2010 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Recommandation générale no 38 (2020) sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations internationales, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « Cette recommandation générale affirme comme un devoir prioritaire des États, à la fois individuellement et collectivement, de prévenir l'exposition des femmes et des filles au risque d'être victimes de la traite. Les États sont également tenus de décourager la demande qui favorise l'exploitation et conduit à la traite. » Elle doit être lu conjointement avec l'article 6 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies :

- **Résolution 64/293**, adoptée par l'Assemblée générale le 30 juillet 2010, **Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes** [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes exhorte les gouvernements à prendre des mesures concertées et concrètes pour contrer la traite des êtres humains et appelle à intégrer la lutte contre la traite des personnes aux programmes élargis de l'ONU afin d'accélérer le développement et renforcer la sécurité mondiale. Une des dispositions décisives du Plan est l'établissement d'un Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour les victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.

- **Résolution 2240 (2015)**, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7531e séance, le 9 octobre 2015 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette résolution autorise les États à inspecter les bateaux naviguant en haute mer au large des côtes libyennes s'ils ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils sont utilisés pour le trafic de migrants ou la traite d'êtres humains en provenance de Libye. Elle a été reconduite par les résolutions suivantes :

- 2312 (2016) : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- 2380 (2017) : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- 2437 (2018) : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- 2491 (2019) : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- 2546 (2020) : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Résolution 2331 (2016)**, adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 7847e séance, le 20 décembre 2016 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a engagé les États Membres à prendre des mesures décisives et immédiates pour prévenir et réprimer la traite des êtres humains, notamment dans le cadre des conflits armés.

- + Rapport du Secrétaire général sur la traite d'êtres humains en période de conflit armé, établi en application de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité. [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Il s'agit du premier rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité et sur les mesures prises pour renforcer la coordination dans le système des Nations Unies, en vue de prévenir et de combattre la traite d'êtres humains en période de conflit armé, sous toutes ses formes.

- **Résolution 2388 (2017)**, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8111e séance, le 21 novembre 2017 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres de s'acquitter des obligations qui leur incombent d'incriminer, de prévenir et de combattre la traite des êtres humains et de redoubler d'efforts pour « détecter et désorganiser » la traite, notamment en se dotant de « mécanismes solides d'identification des victimes » et en donnant à ces dernières accès à des services de protection et d'aide, en particulier dans les zones touchées par un conflit armé.

- **Résolution S/RES/2597 (2021)**, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8863e séance, le 17 septembre 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette résolution concerne la menace mondiale que représente pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant et proroge jusqu'au 17 septembre 2022 le mandat du Conseiller spécial et de l'Équipe. Le Conseil rappelle les actes de violences dont est coupable l'EIHL aux rangs desquels : la réduction en esclavage, la vente ou autres pratiques aux fins du mariage forcé, la traite des êtres humains, l'esclavage sexuel et autres formes de violence sexuelle, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants. Le Conseil affirme que de tels actes sont susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide.

- **Résolution S/RES/2601 (2021)**, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8934e séance, le 29 octobre 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Conseil prend des mesures pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation dans les situations de conflit armé. Il alerte sur le fait que les femmes et les filles peuvent être victimes d'attaques - comme la traite des êtres humains - qui les empêchent de poursuivre durablement leur éducation.

- **Résolution 2610 (2021)**, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8934e séance, le 17 décembre 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Dans cette résolution, le Conseil de Sécurité renouvelle le régime de sanction visant l'Etat islamique d'Iraq et du levant et Al-Qaïda. Il affirme que les activités des groupes terroristes tirent profit de la criminalité transnationale organisée notamment du trafic d'armes (...) et de la traite d'êtres humains. Le Conseil condamne fermement ces exploitations et invite l'ensemble des acteurs à fournir les éléments de preuves dont ils disposent sur les faits de traite ainsi qu'aux formes apparentées qui pourraient procurer un appui financier à leurs auteurs. Il réaffirme "l'intention d'envisager de prendre des sanctions contre les personnes et entités associées à l'EIHL ou à Al-Qaïda se livrant à la traite d'êtres humains dans des zones touchées par un conflit armé ou à des violences sexuelles en période de conflit".

- **Résolution 2617 (2021)**, Adoptée par le Conseil de sécurité le 30 décembre 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Conseil fait état des liens pouvant exister dans certains cas entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et les activités illicites inhérentes telles que le traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues et d'armes.

B. Droit régional

- EUROPE — Conseil de l'Europe

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
adoptée le 16 mai 2005 et entrée en vigueur le 1er février 2008 (Convention de Varsovie).

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette convention est le premier instrument juridique international à conférer des droits aux victimes de la traite des êtres humains. Cette convention est ouverte aussi aux États non membres du Conseil de l'Europe. La Convention prévoit la mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant (le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains - GRETA) garantissant le respect de ses dispositions par les Parties.

+ **Documents relatifs à la Convention de Varsovie :**

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains face au droit de l'Union européenne, Olivier Delas et Kristine Plouffe-Malette, 2013 | [FR](#)

GRETA, *Note d'orientation sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail*, Décembre 2020 | [FR](#) | [EN](#)

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- **Prostitution, trafic d'êtres humains et esclavage moderne en Europe**,
résolution 1983 du 8 avril 2014 | [FR](#) | [EN](#)
- **Action concertée contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants**,
résolution 2323, du 30 janvier 2020 | [FR](#) | [EN](#)

- EUROPE — Union Européenne (UE)

Directive 2004/81/CE du 29 avril 2004 **relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Création d'un « titre de séjour destiné aux victimes de la traite des êtres humains » ou, pour les États membres qui le souhaitent, « destiné aux ressortissants de pays tiers qui ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine, pour lesquels le titre de séjour constitue une incitation suffisante pour qu'ils coopèrent avec les autorités compétentes, tout en étant soumis à certaines conditions pour éviter les abus ».

Directive 2011/36 du 5 avril 2011 **concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Directive remplace la décision-cadre 2002/629 du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

+ **Documents relatifs à la Directive 2011/36 :**

Rapports :

Prevent, Combat, Protect: Human Trafficking, Joint UN Commentary on the EU Directive—A Human Rights-Based Approach, November 2011 | [EN](#)

Les droits des victimes de la traite des êtres humains dans l'Union Européenne, Commission Européenne, 2013 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « Ce document vise à informer les victimes, les professionnels et les États membres en ce qui concerne les droits conférés aux victimes par la législation européenne [directive 2011/36] ».

Rapport de la commission au parlement européen et au conseil, *Troisième rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains (2020) établi conformément à l'article 20 de la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes*, 20 octobre 2020 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Rapport sur la mise en œuvre de la directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, Parlement Européen, 01 février 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Articles :

La lutte contre « la traite des êtres humains » : Quelle politique criminelle de l'Union Européenne ? par Ahlem Hannachi, Docteur en droit, 2016 | [FR](#)

Traite des êtres humains : le Parlement européen appelle à une révision de la directive [2011/36], 17 février 2021, Rédaction *Vie publique française* | [FR](#)

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (2021-2025), 14 avril 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Travaux de l'UE pour une directive sur le devoir de vigilance des entreprises :

- **Résolution du Parlement européen** du 10 mars 2021 contenant des recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- **Proposition de directive** du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Partenariat Afrique — Union Européenne :

Plan d'action de Ouagadougou pour lutter contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, tel qu'adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement du 22 et 23 novembre 2006 | [FR](#) | [EN](#)

- EUROPE — Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains, décision No 557 du 24 juillet 2003 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Addendum au plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains : prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance, décision No 685 du 07 juillet 2005 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Documents non contraignants. L'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité. C'est un espace de dialogue, où est traité un large éventail de questions qui influent sur la sécurité commune, dont la traite des êtres humains. Pour lutter contre ce phénomène, l'OSCE se sert du cadre posé par le plan d'action, et sur le bureau et le poste du/de la Représentant(e) spécial(e) et Coordinateur/Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains créés en 2003 pour aider les États participants à mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la traite.

Recommendations of the OSCE Special Representative and Co-ordinator for Combating Trafficking in Human Beings (SR/CTHB) on the need to enhance anti-trafficking prevention amid mass migration flows, 9 mars 2022 | [EN](#)

- [ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est \(ANASE/ASEAN\)](#)

Convention contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adoptée le 21 novembre 2015 et entrée en vigueur le 8 mars 2017 | [EN](#)

- [AMÉRIQUES](#)

Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs du 18 mars 1994.
[EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Concernant les autres régions du monde, la traite des êtres humains ne fait pas l'objet d'une convention spécifique, mais apparaît dans des conventions plus larges (Droits de l'Homme, droit du travail, droit des migrations, etc...) au sein de différents articles.

- [Assemblée parlementaire de la Francophonie \(APF\)](#)

Résolution sur la traite des êtres humains, 45ème session de l'Assemblée plénière, Abidjan (Côte d'Ivoire), 8-9 juillet 2019 | [FR](#)

Résolution sur la lutte contre la cyberviolence envers les femmes et les enfants dans l'espace francophone, 46ème session session de l'Assemblée plénière, Visioconférence, 19-29 janvier 2021 | [FR](#)

C. Exemples d'instruments à l'échelle nationale (en France)

Code pénal — Section 1 bis : De la traite des êtres humains — Articles 225-4-1 à 225-4-9 : [FR](#)

Commentaire : La TEH a été incriminée en France à partir de 2003, mais une grande modification a eu lieu avec la loi n° 2013-711 du 5 août 2013 qui transpose la directive 2011-36. L'article 225-4-1, notamment, qui porte définition de la traite des êtres humains a été modifié pour respecter les exigences européennes.

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - Section 1 : Etranger victime de traite des êtres humains ou de proxénétisme ou engagé dans un parcours de sortie de la prostitution (Articles L425-1 à L425-5) | [FR](#)

Commentaire : Articles en vigueur depuis le 1er mai 2021 (anciennement article L316-1 et L316-1 -1). Selon ces articles, une victime de TEH étrangère peut bénéficier d'un titre de séjour si elle dépose plainte ou témoigne dans une affaire de TEH (article L425-1) ou si elle est engagée dans un parcours de sortie de prostitution (article L425-4). Dans le CESEDA d'autres articles concernent les victimes de TEH et notamment dans la partie

réglementaire les articles R425-1 à R 425-10.

LOI n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées : [FR](#)

Commentaire : Cette loi intègre dans la lutte contre la prostitution, l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre : [FR](#)

Commentaire : Cette loi prévoit l'obligation pour toutes les grandes sociétés françaises de mettre en œuvre des plans de vigilance pour prévenir les atteintes graves au droit humain.

Premier plan d'action national contre la traite des êtres humains de 2014 (2014/2016) : [FR](#)
Second plan d'action national contre la traite des êtres humains de 2019 (2019/2021) : [FR](#)

Commentaire : Les deux plans d'action successifs sont des documents non contraignants, mais qui témoignent de la volonté de la France de combattre la TEH.

La traite et l'exploitation des êtres humains en France : les données administratives, Grand angle, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, n° 52, Octobre 2019 | [FR](#)

II. Instruments relatifs à certaines formes d'exploitation

A. Esclavage et travail forcé

- [Organisation des Nations Unies \(ONU\)](#)

Convention relative à l'esclavage, signée à Genève le 25 septembre 1926, entrée en vigueur le 9 mars 1927 (conformément aux dispositions de l'article 12) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage signée à Genève le 25 septembre 1926**, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 794 (VIII) du 23 octobre 1953, entrée en vigueur le 7 décembre 1953 (conformément aux dispositions de l'article III). [Texte](#) : [FR](#) (p.9) | [EN](#) (p.5) | [ES](#) (p.21)

Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, adoptée par une conférence de plénipotentiaires réunie en application des dispositions de la résolution 608 du Conseil économique et social en date du 30 avril 1956 et entrée en vigueur le 30 avril 1957 (conformément aux dispositions de l'article 13). [Texte](#) [FR](#) (p.45) | [EN](#) (p. 39) | [ES](#) (p.67)

- [Organisation internationale du travail \(OIT\)](#)

Convention n° 29 sur le travail forcé du 28 juin 1930, entrée en vigueur le 1er mai 1932 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé du 25 juin 1957, entrée en vigueur le 17 janvier 1959 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999, entrée en vigueur le 19 novembre 2000 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

B. Autres formes d'exploitations

- Exploitation sexuelle

ONU — **Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui**, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 317 (IV) du 2 décembre 1949, conclue à Lake Success le 21 mars 1950 et entrée en vigueur le 25 juillet 1951 (conformément aux dispositions de l'article 24).

[Texte](#) | [EN](#) (p. 5) [FR](#) (p. 13) [ES](#) (p.36)

Conseil de l'Europe — **Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels** (Convention de Lanzarote), signée le 25 octobre 2007 et entrée en vigueur le 1er juillet 2010.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- + U.S. Department of Justice :
 - Child pornography | [EN](#)
 - Citizen's guide to U.S. federal law on child | [EN](#)

- Trafic d'organes

ONU — **Déclaration d'Istanbul contre le trafic d'organes et le tourisme de transplantation de 2008** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Conseil de l'Europe — **Convention contre le trafic d'organes humains**, ouverte à la signature depuis mars 2015 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention invite les Gouvernements à ériger en infraction pénale le prélèvement illicite d'organes humains de donneurs vivants ou décédés et prévoit aussi des mesures de protection et de dédommagement des victimes, ainsi que des mesures de prévention destinées à garantir la transparence et un accès équitable aux services de transplantation.

- + Rapport de l'Assemblée parlementaire « Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo » du rapporteur M. Dick Marty, 7 janvier 2011.
[FR](#) | [EN](#)

- Mariage forcé

ONU — **Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages** du 7 novembre 1962.

[Texte](#) : [FR](#) (p.11) | [EN](#) (p.5) | [ES](#) (p.31)

III. Instrument interdisant le trafic de migrants

Il ne faut pas confondre la traite des êtres humains qui est un crime contre une personne (violation des droits de l'homme) qui peut avoir un caractère transfrontalier ou purement national et le trafic de migrants qui est un crime contre l'État qui se produit forcément lors d'un passage de frontière internationale.

- **Protocole visant à lutter contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer** additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté le 15 novembre 2000 par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et entré en vigueur le 28 janvier 2004 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ce Protocole est le jumeau de celui sur la traite des êtres humains. Tous deux ont été adoptés le 15 novembre 2000 par la même résolution et complètent la Convention contre la criminalité transnationale organisée, adoptée le même jour, en visant chacun une manifestation spécifique de la criminalité (s'est ajouté un troisième Protocole en 2001 sur le trafic d'armes à feu).

Partie 2 : Autres instruments juridiques pertinents pour la traite des êtres humains à l'intersection de plusieurs branches du droit

ONU — **Charte des Nations-Unies** signée à San Francisco le 26 juin 1945, à la fin de la Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale et entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : L'article 1^{er} de la Charte rappelle les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies qui ont pour objectif le maintien de la paix et la sécurité internationale et la réalisation de coopération internationale afin de résoudre les problèmes internationaux et notamment humanitaires. Pour ce faire, les États doivent développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les êtres humains sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion.

ONU — **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 [intitulé également Agenda 2030] est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande ».

Les 17 objectifs de développement durable ([FR](#) | [EN](#) | [ES](#)), et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable : climat, biodiversité, énergie, eau, mais aussi pauvreté, égalité des genres, prospérité économique ou encore paix, agriculture, éducation... Plus précisément, l'objectif 8, concerne le travail décent et la fin de l'exploitation du travail et de l'exploitation sexuelle des enfants, et l'objectif 16, appelle à des institutions fortes et à la paix et il est reconnu que nous ne pouvons pas avoir cela tant que la traite des êtres humains persiste.

I. Droits de l'Homme

A. Droit international

- Organisation des Nations-Unies (ONU)

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée le 10 décembre 1948.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La DUDH est la première reconnaissance universelle du fait que les libertés et les droits fondamentaux sont inhérents à tout être humain. Elle n'a pas, elle-même, de valeur juridiquement contraignante, mais elle a une force morale très forte et a inspiré de nombreux traités internationaux légalement contraignants relatifs aux droits de l'homme. La DUDH, fondée sur le principe de dignité humaine et d'égalité, interdit notamment « l'esclavage et la traite des esclaves », dans toutes leurs formes en son article 4, et rappelle aussi le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté (article 3), le droit au travail et notamment à une rémunération satisfaisante (article 22), etc.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée et ouverte à la signature et à la ratification par la résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale du 21 décembre 1965, entrée en vigueur le 4 janvier 1969 (conformément aux dispositions de l'article 19) |

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention rappelle l'importance des principes de dignité et d'égalité et proclame que chaque être humain doit pouvoir se prévaloir de tous les droits et libertés énoncés dans la DUDH sans aucune distinction (fondée notamment sur la race, la couleur ou l'origine nationale).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 3 janvier 1976 (conformément aux dispositions de l'article 27) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ce traité a pour objectif d'assurer le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels protégés dans le Pacte, y compris le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie suffisant. Il fait partie intégrante de la Charte internationale des droits de l'homme, conjointement avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le premier et second Protocoles facultatifs à ce dernier.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976 (conformément aux dispositions de l'article 49) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ce Pacte a pour objectif de protéger les droits et libertés classiques dont bénéficient les individus contre les ingérences étatiques comme : le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de l'esclavage du travail forcé (article 8) ainsi que le droit à la liberté (article 9).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention occupe une place importante parmi les traités internationaux relatifs aux droits de la personne humaine et rappelle les droits inaliénables des femmes, moitié de la population mondiale. L'article 6 est dédié à la traite, il sera complété par la Recommandation générale n° 38 (2020) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales. Cet instrument a marqué l'aboutissement de plus de 30 années de travail de la Commission de la condition de la femme, organe fondé en 1946 par les NU pour examiner la situation des femmes et promouvoir leurs droits et ont contribué à mettre en évidence tous les domaines dans lesquels les femmes se voient dénier l'égalité avec les hommes.

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984, et entrée en vigueur : le 26 juin 1987 (conformément aux dispositions de l'article 27) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention reconnaît et protège spécifiquement les droits des enfants et introduit le concept d'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) le rendant ainsi sujet de droit, le principe de non-discrimination (article 2), le droit à la survie et au développement (article 6) ainsi que le droit à l'éducation (article 28). Elle est complétée de 3 protocoles facultatifs.

- **Protocole** facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, **concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC),** du 25 mai 2000, entré en vigueur le 12 février 2002 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- **Protocole** facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, **concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,** du 25 mai 2000, entré en vigueur le 18 janvier 2002 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- + UNICEF, **Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants**, 2009
[FR](#) | [EN](#)

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, « établissant une procédure de présentation de communications »** adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2011 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Les enfants, maltraités ou lésés dans leurs droits vont pouvoir, eux-mêmes ou leurs représentants, déposer des plaintes auprès du Comité des droits de l'enfant, de manière individuelle ou en groupe, après avoir épuisé toutes les voies de recours juridiques dans leur propre pays. Seuls les enfants dont les Gouvernements ont ratifié le Protocole facultatif établissant une procédure de communications peuvent déposer une plainte au Comité des droits de l'enfant.

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1er juillet 2003 (conformément au paragraphe 1 de l'article 87) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention réaffirme l'application des droits de l'homme aux travailleurs migrants et à leur famille et notamment leur droit à la vie (article 9), l'interdiction de la torture, de tout traitement cruel inhumain ou dégradant (article 10), l'interdiction de l'esclavage, la servitude ou le travail forcé (article 11), le droit à un traitement non moins favorable en matière de rémunération (article 25), etc.

Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention a pour objectif de promouvoir, protéger et assurer la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent jouir pleinement des droits fondamentaux inhérents à tous les êtres humains.

B. Droit régional

- EUROPE — Conseil de l'Europe

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CESDH), signée par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953 (telle qu'amendée par les Protocoles n° 11 et n° 14) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Sur le modèle de la DUDH, cette Convention reconnaît le droit à la vie (article 2), l'interdiction de la torture (article 3) l'interdiction de l'esclavage de la servitude ou du travail forcé (article 4), le droit à la liberté et à la sûreté (article 5), etc. Elle a été complétée ou amendée par de nombreux protocoles additionnels.

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants ouverte à la signature le 26 novembre 1987 et entrée en vigueur le 1er février 1989 pour les États partis | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 1994 et ouverte à la signature des États membres le 1er février 1995 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention permet aux individus de déterminer s'ils appartiennent à une minorité et reconnaît un droit collectif à ces minorités autochtones.

Charte sociale européenne de Strasbourg signée le 18 octobre 1961 à Turin et révisée le 3 mai 1996 à Strasbourg | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Charte garantit les droits économiques et sociaux fondamentaux de tous les individus dans leur vie quotidienne en tenant compte de l'évolution de la société depuis 1961. Elle garantit de nouveaux droits tels que la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale et renforce les principes tels que l'amélioration de l'égalité homme/femme, la protection de la maternité ainsi que la protection sociale, juridique et économique des enfants au travail et en dehors du travail.

Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, signée le 4 avril 1997 à Oviedo (Espagne) et entrée en vigueur le 1er décembre 1999.
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention est le premier instrument juridique international contraignant concernant la protection de la dignité et des droits et libertés de l'être humain contre les applications abusives des progrès biologiques et médicaux. Elle interdit notamment le prélèvement d'organes sur une personne n'ayant pas la capacité de consentir (article 20) ainsi que l'utilisation d'une partie du corps humain comme source de profit (article 21 et 22).

Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- EUROPE — Union Européenne

Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne signée et proclamée le 07 décembre 2000, mise en œuvre par le traité de Nice (2001) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Charte a une valeur juridiquement contraignante depuis le traité de Lisbonne (2007) et elle a acquis pleine force contraignante avec le traité sur l'Union européenne (article 6, paragraphe 1 TUE), tel que révisé par le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, entré en vigueur le 1er décembre 2009. La Charte a depuis cette date la même valeur que les traités.

- AMÉRIQUES

Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, adoptée le 2 mai 1948 à Bogota en Colombie | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention américaine relative aux droits de l'homme adoptée le 22 novembre 1969 lors d'une réunion de la plupart des États du continent américain à San José, Costa Rica et entrée en vigueur le 18 juillet 1978 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme en matière de droits économiques, sociaux et culturels** du 17 novembre 1988 (Protocole de San Salvador) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention Interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture, entrée en vigueur 28 février 1987 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) adoptée le 9 juin 1994 et entrée en vigueur le 5 mars 1995.
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Charte andine pour la promotion et la protection des droits de l'homme du 26 juillet 2002 | Communauté andine : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- AFRIQUE — Union Africaine (UA)

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi (Kenya) lors de la 18e Conférence de l'OUA. Elle est entrée en vigueur le 21 octobre 1986, après sa ratification par 25 États | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes** (Protocole de Maputo), adopté le 11 juillet 2003 et entré en vigueur le 25 novembre 2005 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : L'article 4 du Protocole oblige notamment les États à « réprimer les auteurs de la violence à l'égard des femmes et réaliser des programmes en vue de la réhabilitation de celles-ci » (al. 2.e) et « prévenir et condamner le trafic de femmes, poursuivre les auteurs de ce trafic et protéger les femmes les plus exposées à ce risque. » (al. 2.g).

Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant du 11 juillet 1990 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : L'article 23 de cette Charte est relatif aux filles et aux jeunes femmes et les protège de toutes les formes de violence y compris l'exploitation sexuelle, la traite et la prostitution. L'article 29 est spécifiquement relatif à la vente, au trafic et à l'enlèvement des enfants.

Charte africaine de la jeunesse du 2 juillet 2006, entrée en vigueur le 8 août 2009 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : La Charte africaine de la jeunesse est le premier cadre légal institué en Afrique par les acteurs impliqués dans le domaine de la jeunesse et soutient les politiques nationales, les programmes et les actions en faveur du développement de la jeunesse.

- AFRIQUE — CEDEAO

Child Policy 2019-2030 | [EN](#)

Commentaire : La politique pour l'enfance de la CEDEAO a été développée pour soutenir la promotion et la réalisation des droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest, en se concentrant sur quatre domaines prioritaires clés : la survie, le développement, la protection et la participation.

- AFRIQUE DU NORD et MOYEN ORIENT

Charte arabe des droits de l'homme de 1994, version révisée adoptée en mai 2004 et entrée en vigueur le 15 mars 2008 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Charte arabe des droits de l'homme, publiée par le Conseil de la Ligue arabe, tout en ayant été reconnue par l'ONU en tant qu'instrument régional des droits humains, reste encore très faible au niveau de son application pratique. À la différence de la Déclaration du Caire des droits de l'homme en Islam, la Charte de 1994 ne repose pas sur un fondement religieux.

Déclaration Islamique Universelle des Droits de l'Homme, Conseil Islamique d'Europe du 19 septembre 1981 à Paris lors d'une réunion organisée à l'Unesco | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Pacte relatif aux droits de l'enfant dans l'Islam de juin 2005 | [FR](#) | [EN](#)

- ASIE — Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN)

Déclaration des Droits Humains, 18 novembre 2012 | [EN](#)

II. Droit du travail

A. Droit international

- Organisation internationale du travail (OIT)

Constitution de l'OIT de 1919 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Cette déclaration ouvre le préambule de la Constitution de l'OIT et place clairement la préservation de la paix au centre des activités de l'Organisation. La Constitution de l'OIT prévoit la protection des intérêts des travailleurs lorsqu'ils sont employés dans un pays autre que leur pays d'origine.

Convention n° 29 sur le travail forcé du 28 juin 1930, entrée en vigueur le 1er mai 1932.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée) du 1er juillet 1949,

entrée en vigueur le 22 janvier 1952 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

+ Recommandation n° 86 sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

+ Recommandation n° 151 sur les travailleurs migrants de 1975 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) du 24 juin 1975, entrée en vigueur le 09 décembre 1978 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention porte sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants.

Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé du 25 juin 1957,

entrée en vigueur le 17 janvier 1959 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

POINT D'ACTUALITÉ

Accusée de recourir au travail forcé des Ouïghours et face à la pression des pays occidentaux, **la Chine a annoncé mercredi 20 avril 2022 avoir approuvé la ratification des deux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), interdisant le travail forcé (Convention n°29) et abolissant le travail forcé (Convention n°105).**

[La Chine, sous pression occidentale, renonce officiellement au travail forcé](#), Le Monde

[La Chine ratifie deux conventions internationales interdisant le travail forcé](#), France 24

Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999,

entrée en vigueur le 19 novembre 2000 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Document du Bureau International du Travail (BIT) sur les travailleurs migrants

Protéger les droits des travailleurs migrants : une responsabilité partagée, Genève, 2010 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : Le BIT espère que ce document constitue un instrument utile pour les Gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que toutes les autres parties prenantes, soucieux d'améliorer la protection de leurs travailleurs à l'étranger et des travailleurs migrants dans leur pays.

Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques du 16 juin 2011, entrée en vigueur le 05 septembre 2013 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- + Making decent work a reality for domestic workers, Progress and prospects ten years after the adoption of the Domestic Workers Convention, 2011 (No. 189) | [EN](#)
Résumé analytique : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#) “Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques”

- Organisation des Nations Unies (ONU)

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1er juillet 2003 (conformément au par. 1 de l'article 87).
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention réaffirme l'application des droits de l'homme aux travailleurs migrants et à leur famille et notamment l'interdiction de l'esclavage, la servitude ou le travail forcé (article 11), le droit à un traitement non moins favorable en matière de rémunération (article 25), etc.

B. Droit régional

- EUROPE — Conseil de l'Europe

Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, ouverte à la signature le 24 novembre 1977 et entrée en vigueur le 1er mai 1983 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- EUROPE — Union européenne (UE)

Directive 2014/67/UE du 15 mai 2014 **relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services** (modifiée en 2020) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2014/36/UE du 26 février 2014 **établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier**.
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- AMÉRIQUE — Organisation des États américains (OEA)

Convention américaine relative aux droits de l'homme adoptée le 22 novembre 1969 lors d'une réunion de la plupart des États du continent américain à San José, Costa Rica, et entrée en vigueur le 18 juillet 1978 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme en matière de économiques, sociaux et culturels** du 17 novembre 1988 (Protocole de San Salvador) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention contient des dispositions concernant la liberté d'association et le travail forcé tandis que le Protocole additionnel traite de manière plus spécifique les droits tels que le droit au travail, à des conditions de travail justes, équitables et satisfaisantes ainsi que les droits syndicaux et relatifs à la sécurité sociale.

- AMÉRIQUE — Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)

Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) de 1994.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cet accord prévoit les droits relatifs à la liberté d'association, le droit de négociation collectif, le droit de grève, l'interdiction du travail forcé, la protection du travail pour les enfants et les jeunes, les normes d'emploi minimales, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladie professionnelle et la protection des travailleurs migrants.

- AFRIQUE — Union Africaine (UA)

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Charte prévoit que tout enfant doit être protégé contre toutes les formes d'exploitation économique et contre l'exécution de tout travail susceptible d'être dangereux ou d'entraver son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

- ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN)

Déclaration des Droits Humains de l'ASEAN, 18 novembre 2012 | [EN](#)

III. Droit des réfugiés et des migrants

A. Droit international

- Organisation des Nations-Unies (ONU)

Convention relative au statut des réfugiés, adoptée le 28 juillet 1951 et entrée en vigueur le 22 avril 1954 (conformément aux dispositions de l'article 43) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- **Protocole relatif au statut des réfugiés**, adopté le 31 janvier 1967 et entré en vigueur le 4 octobre 1967 (conformément aux dispositions de l'article VIII) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention relative au statut des apatrides, adoptée le 28 septembre 1954 et entrée en vigueur le 6 juin 1960 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : “En 1951, l’Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une Conférence des plénipotentiaires pour rédiger un traité international sur les réfugiés et les apatrides. Si la Convention relative au statut des réfugiés est adoptée cette année-là, les négociations internationales sur les besoins de protection des apatrides se sont poursuivies. La Convention relative au statut des apatrides a été adoptée en 1954. Définissant le cadre de protection internationale des apatrides, elle codifie les droits des apatrides de la manière la plus globale, jamais essayée au plan international”.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay) du 10 décembre 1982, entrée en vigueur le 16 novembre 1994 (conformément au paragraphe 1 de l'article 308).

[Texte](#) : FR (p. 435) | EN (p. 239) | ES (p. 897)

Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/144 du 13 décembre 1985 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par la résolution 45/158 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1er juillet 2003 (conformément au paragraphe 1 de l'article 87).

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 11 février 1998 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ces principes directeurs visent à répondre aux besoins particuliers des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde. Y sont identifiés les droits et les garanties concernant la protection des personnes contre les déplacements forcés et la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement, ainsi que pendant leur retour ou leur réinstallation et leur réintégration. Par exemple, le principe 6 affirme que “Chaque être humain a le droit d'être protégé contre un déplacement arbitraire de son foyer ou de son lieu de résidence habituel.”

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée par la résolution de l'Assemblée générale du 19 septembre 2016 (A/RES/71/1) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette déclaration réaffirme l'importance du régime international applicable aux réfugiés et a ouvert la voie à l'adoption de deux Pactes mondiaux : “L'annexe I à la présente Déclaration propose un cadre d'action global pour les réfugiés et définit des mesures en vue de l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés en 2018, et l'annexe II énonce des mesures en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018.”

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, préparé sous les auspices des Nations Unies, adopté lors d'une conférence intergouvernementale sur la migration à Marrakech le 10 décembre 2018 et annexé à la résolution de l'Assemblée générale du 19 décembre 2018 (A/RES/73/195) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Pacte mondial pour la migration est juridiquement non contraignant. Il s'agit du tout premier accord global des Nations Unies sur une approche commune des migrations internationales dans toutes ses dimensions. Il repose sur des valeurs telles que la souveraineté des États, le partage des responsabilités, la non-discrimination et les droits de l'homme, et reconnaît la nécessité d'une approche coopérative pour optimiser les avantages globaux de la migration, tout en tenant compte des risques et des défis que rencontrent les migrants et les communautés dans les pays d'origine, de transit ou de destination.

Pacte mondial sur les réfugiés, approuvé par la résolution de l'Assemblée générale du 17 décembre 2018 à New York (A/RES/73/151) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Pacte mondial sur les réfugiés est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et plus équitable, reconnaissant qu'une solution durable aux situations de réfugiés ne peut être trouvée sans coopération internationale. Il fournit un modèle aux gouvernements, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes pour garantir que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive.

- [Organisation maritime internationale \(OMI\)](#)

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), adoptée le 1er novembre 1974 et entrée en vigueur le 25 mai 1980 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (Convention SAR), adoptée le 27 avril 1979 et entrée en vigueur le 22 juin 1985 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#)

IML information note on the principle of non-refoulement, April 2014 | [EN](#)

IML information note on the protection of unaccompanied migrant children, October 2016 | [EN](#)

IML information note on international standards on immigration detention and non-custodial measures, October 2016 | [EN](#)

FOCUS SUR LE PRINCIPE DE NON-REFOULEMENT

Le principe de non-refoulement, consacré pour la première fois par la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951, constitue désormais une règle de droit international des droits de l'homme et de droit international des réfugiés au niveau international et régional. En outre, l'interdiction de refouler un migrant dans un pays où il risquerait d'être torturé, maltraité ou d'y perdre sa vie est une règle de droit international coutumier et une norme impérative et absolue, de *jus cogens*.

Avis consultatif sur l'application extraterritoriale des obligations de non-refoulement en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève, 26 janvier 2007 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Blog du Comité international de la Croix Rouge (CICR) :

- The principle of non-refoulement in the migration context: 5 key points, March 30 2018,

Tilman Rodenhäusern, Thematic Legal Adviser, ICRC | [EN](#)

- The principle of non-refoulement under Islamic law and international law: complementing international legal protection in Muslim contexts, June 20 2021, Ahmed Al-Dawody, Islamic Law and Jurisprudence Legal Adviser, ICRC & Tilman Rodenhäusern, Thematic Legal Adviser, ICRC | [EN](#)

Brief of the United States Conference of Catholic Bishops, Catholic Legal Immigration Network, inc., and Catholic Charities USA as *amici curiae* supporting respondents | [EN](#)

Commentaire : Le 28 janvier 2019, le Ministère américain de la Sécurité intérieure a lancé le PPM, qui oblige les demandeurs d'asile entrant aux États-Unis par sa frontière sud à retourner dans des zones très dangereuses au Mexique en attendant que leurs demandes d'asile soient jugées. [...] Le PPM viole de manière flagrante [le principe de non-refoulement] en renvoyant des dizaines de milliers de demandeurs d'asile au Mexique, où ils sont confrontés à une persécution et à une violence généralisée. Les effets escomptés du PPM sont également contraires aux croyances fondamentales de l'Église catholique et à son enseignement social concernant la vie et la dignité des personnes humaines.

The Principle of Non-Refoulement: Article 3 of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in Comparison with the Non-Refoulement Provisions of Other International Human Rights Treaties, David Weissbrodt, University of Minnesota, Isabel Hörtreiter, Humboldt–Universität (Student), *Buffalo Human Rights Law Review* | [EN](#)

B. Droit régional

- EUROPE — Conseil de l'Europe

Résolution 14 sur l'asile pour les personnes menacées de persécution du 29 juin 1967 adoptée par les Délégués des Ministres | [FR](#) | [EN](#)

Déclaration relative à l'asile territorial, adoptée par le Comité des Ministres le 18 novembre 1977, lors de la 278e réunion des Délégués des Ministres | [FR](#) | [EN](#)

Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, ouverte à la signature le 24 novembre 1977 et entrée en vigueur le 1er mai 1983 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- EUROPE — Union Européenne (UE)

Directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 **définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2004/81/CE du 29 avril 2004 **relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Création d'un "titre de séjour destiné aux victimes de la traite des êtres humains" ou, pour les États membres qui le souhaitent, "destiné aux ressortissants de pays tiers qui ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine, pour lesquels le titre de séjour constitue une incitation suffisante pour qu'ils coopèrent avec les autorités compétentes, tout en étant soumis à certaines conditions pour éviter les abus".

Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 **concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2013/33/UE du Parlement Européen et du Conseil, du 26 juin 2013, **établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale** (refonte de la directive 2003/9/CE) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2013/32/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 **relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale** (refonte de la directive 2005/85/CE) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- AFRIQUE — Union Africaine (UA)

Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique adoptée par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors de la Sixième Session Ordinaire, Addis-Abéba le 10 septembre 1969 | [FR](#) (p.13) | [EN](#) | [ES](#)

Conférence interparlementaire africaine : *"Les Réfugiés en Afrique : Les défis de la protection et les solutions"*, Cotonou, Bénin, 1 au 3 juin 2004 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : La Conférence régionale pour les parlements africains sur le thème "Les réfugiés en Afrique : les défis de la protection et les solutions" s'est tenue à Cotonou (Bénin) du 1er au 3 juin 2004. Organisée par l'Union parlementaire africaine en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et avec le parrainage de l'Union interparlementaire, cette conférence avait pour but de faciliter un échange de vues entre parlementaires sur un sujet qui touche particulièrement l'Afrique, et de définir des mesures parlementaires et interparlementaires à long terme.

Convention de Kampala : Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée le 23 octobre 2009 et entrée en vigueur le 6 décembre 2012. [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention de Kampala est le premier et le seul instrument régional juridiquement contraignant au monde pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, qui sont souvent confrontées à des risques accrus, des violations et des violences sexuelles en raison de leur déplacement, alors qu'elles luttent pour exercer leurs droits et accéder à des prestations de protection de base. Elles ont souvent besoin d'aide humanitaire vitale.

- AMÉRIQUES

Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée lors d'un colloque intitulé *"Coloquio Sobre la Protección Internacional de los Refugiados en América Central, México y Panamá: Problemas Jurídicos y Humanitarios"* tenue à Carthagène (Colombie) du 19 au 22 novembre 1984. [Texte](#) : [FR](#) (p.23) | [EN](#) (p.34) | [ES](#) (p.3)

Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées du 7 décembre 1994 (Carthagène +10) | [EN](#) | [ES](#)

Déclaration et plan d'action de Mexico pour renforcer la protection internationale des réfugiés en Amérique latine du 16 novembre 2004 (Carthagène +20) | [EN](#) | [ES](#)

Déclaration et plan d'action du Brésil "Un Cadre pour la Coopération et la Solidarité Régionale pour le Renforcement de la Protection Internationale des Réfugiés, des Personnes Déplacées et des Apatrides en Amérique Latine et aux Caraïbes", du 3 décembre 2014 (Carthagène +30).

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

+ **Document relatif au processus de Carthagène :**

Le processus de Carthagène : 30 ans d'innovation et de solidarité, Carlos Maldonado Castillo, juin 2015 | [FR](#)

Principes et critères pour la protection et l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Amérique centrale en Amérique latine de 1989 | [EN](#) | [ES](#)

Recommandation de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur l'asile et les crimes internationaux du 20 octobre 2000 | [EN](#) | [ES](#)

IV. Coopération judiciaire

A. Droit international

- Organisations des Nations Unies (ONU)

Convention contre la criminalité transnationale organisée adoptée par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale le 15 novembre 2000 et entrée en vigueur le 29 septembre 2003.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Convention est le principal instrument dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Elle est complétée par deux protocoles adoptés par la même résolution, chacun visant des activités et manifestations spécifiques de la criminalité : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. En 2001 s'ajoute le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions avec la résolution 55/225.

- **Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté le 15 novembre 2000 par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et entré en vigueur le 25 décembre 2003 (Protocole de Palerme).
[Texte](#) | [EN](#) (p.14) [FR](#) (p.25) [ES](#) (p.50)
- **Protocole visant à lutter contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer** additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté le 15 novembre 2000 par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale et entré en vigueur le 28 janvier 2004 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention contre la corruption adoptée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 58/4 du 31 octobre 2003 et entrée en vigueur le 14 décembre 2005 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/117 le 14 décembre 1990 puis modifié par elle dans sa résolution 53/112 le 9 décembre 1998 | [FR](#) | [EN](#)

Traité type d'extradition adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/116 le 14 décembre 1990 puis modifié par elle dans sa résolution 52/88 le 12 décembre 1997 | [FR](#) | [EN](#)

Manuel sur l'entraide judiciaire et l'extradition, ONUDC, Vienne, octobre 2012 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

B. Droit régional

- EUROPE — Conseil de l'Europe

Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957, entrée en vigueur le 18 avril 1960 (complétée depuis par des protocoles additionnels) | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : “Cette Convention prévoit l'extradition, entre les Parties, des individus poursuivis pour une infraction ou recherchés aux fins d'exécution d'une peine.” Elle est complétée depuis par des protocoles additionnels.

Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, entrée en vigueur le 12 juin 1962 (complétée depuis en lien avec le droit de l'UE) | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : Traité ouvert à la signature des États membres et à l'adhésion des États non membres. Aux termes de cette Convention, les Parties décident de s'accorder mutuellement l'aide judiciaire la plus large possible en vue de recueillir des preuves, d'entendre les témoins, les experts et les inculpés, etc. La Convention détermine également les conditions auxquelles doivent répondre les demandes d'entraide ou les commissions rogatoires (organes de transmission, langues utilisées, refus d'entraide judiciaire).

Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger du 7 juin 1968, entrée en vigueur le 17 décembre 1969 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : “Par cette Convention, les Parties s'engagent à fournir aux autorités des autres Parties, lorsque des problèmes de droit étranger se posent à l'occasion d'une procédure judiciaire, des renseignements concernant leur droit et leur procédure en matière civile et commerciale ainsi que leur organisation judiciaire.”

Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs du 28 mai 1970, entrée en vigueur le 26 juillet 1974 | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : Aux termes de cette Convention, toute Partie a compétence pour procéder à l'exécution d'une sanction prononcée dans une autre Partie, si cette dernière lui en fait la demande, si l'infraction en raison de laquelle la sanction a été prononcée constitue également une infraction selon la législation de l'État requis, et si la décision prononcée dans l'État requérant est définitive et exécutoire. Cette Convention est importante dans la mesure où elle favorise le reclassement des personnes condamnées.

Convention européenne sur la transmission des procédures répressives du 15 mai 1972, entrée en vigueur le 30 mars 1978 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime du 8 novembre 1990, entrée en vigueur le 1er septembre 1993 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention a pour objet de faciliter la coopération internationale et l'entraide pour l'investigation, le dépistage, la saisie et la confiscation du produit de tout type de criminalité. La Convention vise à aider les Parties à atteindre un niveau similaire d'efficacité, même en cas d'absence d'une législation complète.

Convention pénale sur la corruption du 27 janvier 1999 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention pénale sur la corruption est un instrument ambitieux visant à incriminer de manière coordonnée un large éventail de conduites de corruption et d'améliorer la coopération internationale pour accélérer ou permettre la poursuite des corrupteurs et des corrompus.

- EUROPE — Union Européenne (UE)

Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union Européenne, établie par le Conseil le 29 mai 2000 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2011/36 du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Cette Directive remplace la décision-cadre 2002/629 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

Directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2012/29 du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2014/42/UE du Parlement Européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union Européenne | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Directive 2014/41/UE du Parlement Européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- AFRIQUE — Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO - ECOWAS)

Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale, Dakar, 29 juillet 1992 | [FR](#) (p.109)

Convention d'extradition, 1994 | [FR](#) (p.124)

Protocole sur la lutte contre la corruption, 2001 | [FR](#) (p.136) | [EN](#)

- AFRIQUE — Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Directive n°07/2002/CM/UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, 2002 | [FR](#)

- AFRIQUE — Union Africaine (UA)

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 1981 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 2003 | [FR](#) | [EN](#)

- ASIE — Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN)

Traité sur l'entraide judiciaire en matière pénale, adopté le 29 novembre 2004 | [EN](#)

- MOYEN-ORIENT

Accord arabe de Riyad pour la coopération judiciaire, Ligue des États arabes,
6 avril 1983 | [EN](#) - Unofficial translation

Convention de la Ligue des États Arabes contre la corruption, signée le 21 décembre 2010 | [EN](#)

- AMÉRIQUE — Organisation des États Américains (OEA)

Convention interaméricaine sur l'extradition, adoptée le 25 février 1981
et entrée en vigueur le 8 août 1995 | [EN](#) | [ES](#)

Convention interaméricaine d'entraide judiciaire en matière pénale, adoptée le 23 mai 1992 et
entrée en vigueur le 14 avril 1996 (conformément à l'article 37 de la Convention) | [EN](#) | [ES](#)

Convention interaméricaine contre la corruption, adoptée le 29 mars 1996 | [EN](#) | [ES](#)

- Communauté des États indépendants (CEI)

**Convention relative à l'assistance judiciaire et aux relations judiciaires dans les affaires civiles,
familiales et pénales**, adoptée à Minsk le 22 janvier 1993 (la Convention de Minsk) | [EN](#)

V. Droit international pénal

Accord de Londres (dit Statut de Nuremberg) du 8 août 1945 (Accord entre le Gouvernement Provisoire de la République Française et les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et Statut du Tribunal Militaire International annexé à l'accord) | [FR](#) | [EN](#)

Commentaire : Ce tribunal sera chargé de juger les principaux criminels de guerre de l'Allemagne nazie pour trois sortes de crimes définis à l'article 6 du statut annexé : crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité : "c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre [...]". Le procès s'est tenu du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946.

Charte du Tribunal Militaire International pour l'Extrême-Orient, (TMIEO)
(dit Tribunal de Tokyo) approuvée par le Général MacArthur le 19 janvier 1946 | [EN](#)

Statut actualisé du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY),
adopté par la Résolution 827 (1993) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et plusieurs fois
amendé (version actualisée de septembre 2009) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY-ICTY) a été institué pour poursuivre et juger les personnes s'étant rendues coupables de violations graves du droit international humanitaire sur les territoires de l'ex-Yougoslavie à partir du 1er janvier 1991. On y retrouve les crimes contre l'humanité qui comprennent la réduction en esclavage pendant un conflit armé (article 5).

Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR),
adopté par la résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies
(Statut du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de
génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et
les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins
entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994) | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ce tribunal a été institué pour punir les violations graves du droit international humanitaire
commises sur le territoire rwandais en 1994. On y retrouve les crimes contre l'humanité qui comprennent la
réduction en esclavage pendant un conflit armé (article 3).

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI-ICC), adopté à la suite d'une conférence
diplomatique des Nations unies, dite Conférence de Rome, le 17 juillet 1998
et entré en vigueur le 1er juillet 2002 après sa ratification par 60 États | [FR](#) | [EN](#) | [EN](#)

Commentaire : Le Statut de Rome est le traité qui crée la CPI - première juridiction pénale internationale
permanente. Le statut définit les crimes internationaux sur lesquels la Cour a un pouvoir juridictionnel. On
retrouve également les crimes contre l'humanité, mais pour la première fois il est précisé que la réduction en
esclavage c'est "le fait d'exercer sur une personne l'un quelconque ou l'ensemble des pouvoirs liés au droit de
propriété, y compris dans le cadre de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants" à
l'article 7 alinéa 2 c). En outre, l'esclavage sexuel et la prostitution forcée sont explicitement inscrits comme
crimes contre l'humanité.

| |
|--|
| <p>+ Ongwen Case, The Prosecutor v. Dominic Ongwen, ICC-02/04-01/15 EN + The ICC's First 'Forced Pregnancy' Case in Historical Perspective, Journal of International Criminal Justice, Volume 15, Issue 5, December 2017, Pages 905–930 EN</p> |
|--|

VI. Droit international humanitaire (DIH)

A. DIH conventionnel

Conventions de Genève du 12 août 1949 entrées en vigueur le 21 octobre 1950 :

- **Convention I** de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne.
- **Convention II** de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer.
- **Convention III** de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.
- **Convention IV** de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 adoptés le 8 juin 1977 :

- **Protocole I** relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux.
- **Protocole II** relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

B. DIH coutumier

Droit international humanitaire coutumier,

Jean-Marie HENCKAERTS et Louise DOSWALD-BECK (CICR), 2006 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La coutume évolue et s'adapte à la pratique des États. Le CICR a identifié des règles coutumières à travers deux volumes : un sur les règles coutumières et un sur la pratique des règles coutumières. Leur travail a parfois été critiqué, car considéré trop militant et pas suffisamment représentatif de la réalité des usages coutumiers.

+ Revue internationale de la Croix Rouge, **Les violences sexuelles dans les conflits armés : une violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme**, 2014 | [FR](#) | [EN](#)

VII. Droit de l'environnement

Les changements climatiques et environnementaux ont un impact considérable sur la TEH. Ils affectent le milieu de vie, l'accès aux ressources ainsi que l'exploitation de ces ressources nécessaires et rendent les personnes et les populations d'autant plus vulnérables à la traite.

- Organisation des Nations-Unies (ONU)

Convention de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

signée le 11 octobre 1947 et entrée en vigueur le 23 mars 1950 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : L'OMM est une institution spécialisée des Nations Unies, avec siège à Genève. "Considérant la nécessité d'œuvrer pour le développement durable, de réduire les pertes en vies humaines et les dommages causés par les catastrophes naturelles et autres phénomènes extrêmes liés au temps, au climat et à l'eau et de protéger l'environnement et le climat mondial dans l'intérêt des générations présentes et futures".

Conférence des Nations Unies sur l'environnement, du 5 au 16 juin 1972, à Stockholm, qui a abouti à la **Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement – Déclaration de Stockholm** de 1972 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Durant cette conférence des Nations-Unies, première conférence mondiale faisant de l'environnement une question majeure, la déclaration de Stockholm, un plan d'action ainsi que des résolutions sont adoptés sur le sujet marquant le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer Montego Bay du 10 décembre 1982, entrée en vigueur le 16 novembre 1994 (conformément au paragraphe 1 de l'article 308).

[Texte](#) : [FR](#) (p. 435) | [EN](#) (p. 239) | [ES](#) (p. 897)

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de juin 1992 :

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de juin 1992 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Assure le prolongement de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de 1972 et apparaît comme un compromis entre les pays industrialisés et ceux en développement concernant la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance entre le progrès économique et la nécessité d'une protection de l'environnement.

Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur le 21 mars 1994.

[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Convention quasi universelle avec l'objectif de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère à un niveau tel que ceux-ci ne risquent pas d'entraîner de modifications dangereuses du climat. Complétée par le **Protocole de Kyoto** de 1997 et l'**Accord de Paris** de 2015.

Partie 3 : Rapports documentés sur la traite et les phénomènes qui peuvent y être liés

I. Rapports institutionnels

- [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#)

United Nations Human Rights Report 2020 | [EN](#)

United Nations Human Rights Appeal 2021 | [EN](#)

Pour voir les précédents rapports et appels annuels : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [Office des Nations Unies contre les drogues et le crime](#)

Study on the Effects of New Information Technologies on the Abuse and Exploitation of Children, 2015 | [EN](#)

Issue Paper, The International Legal Definition of Trafficking in Persons: Consolidation of research findings and reflection on issues raised, 2018 | [EN](#)

Model legislative provisions against trafficking in persons, 2020 | [EN](#)

Global Report on Trafficking in Persons, 2020 | [EN](#)

The effects of the COVID-19 pandemic on trafficking in persons and responses to the challenges. A global study of emerging evidence, 2021 | [EN](#)

+Rapport préliminaire **Impact de la pandémie covid-19 sur la traite des personnes** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Conflict in Ukraine: key evidence on risks of trafficking in persons and smuggling of migrants, Mars 2022 | [EN](#)

Female victims of trafficking for sexual exploitation as defendants | [EN](#)

- [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés](#)

Global Report 2020 | [EN](#)

Global Trends Forced Displacement In 2020 | [EN](#)

- [Rapporteurs spéciaux et Rapporteuses spéciales des Nations Unies](#)

Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants - Maud de Boer-Buquicchio (de 2014 à 2020), **Fiche d'information** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants - Maria Grazia Giammarinaro, COVID-19 Position paper, **The impact and consequences of the COVID-19 pandemic on trafficked and exploited persons**, Updated 8 June 2020 | [EN](#)

46e session du Conseil des Droits de l'Homme (22 février au 19 mars 2021) :

Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, **“Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants”** – Prof. Nils Melzer
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

47e session du Conseil des Droits de l'Homme (21 juin au 13 juillet 2021) :

Rapporteuse spéciale sur la traite de personnes, en particulier les femmes et les enfants, **“Application du principe de non-sanction”** – Prof. Siobhán Mullally | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, **“Les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer”**
- Felipe González Morales | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, **“Le viol en tant que violation grave, systématique et généralisée des droits de l'homme, en tant que crime et en tant que manifestation de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, et sa prévention”** - Dubravka Šimonović | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

48e session du Conseil des Droits de l'Homme (13 septembre au 8 octobre 2021)

Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, ses causes et ses conséquences, **“Rapport sur le lien entre déplacements et formes contemporaines d'esclavage”** – Prof. Tomoya Obokata | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

49e session du Conseil des Droits de l'Homme (28 février au 1er avril 2022)

Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, **“Une approche pratique pour lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants”** - Fatima Singhateh | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [Secrétaire général des Nations Unies](#)

Enfants et conflits armés, Résumé 2020 | [EN](#)

Les enfants et les conflits armés, 6 mai 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes, 28 juin 2021
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [UNICEF](#)

Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde | [FR](#) | [EN](#)

The sale & sexual exploitation of children: digital technology | [EN](#)

OIM et UNICEF, **Harrowing Journeys, Children and youth on the move across the Mediterranean Sea, at risk of trafficking and exploitation** | [EN](#)

Stratégie de l'UNICEF visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, et à y répondre | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [OIM](#)

IOM, **World Migration Report 2022**, 1er décembre 2021 | [EN](#) | [ES](#)

Page de présentation : [FR](#)

Commentaire : “La série des rapports de l’OIM sur l’état de la migration dans le monde existe depuis 2000. Le Rapport État de la migration dans le monde 2022, le onzième de la série, a vocation à faire mieux comprendre le phénomène migratoire partout dans le monde. Cette nouvelle édition présente des données et des informations clés sur la migration et comporte des chapitres thématiques sur des questions migratoires actuelles.”

- [Conseil de l’Europe](#)

GRETA, 10e Rapport général sur les activités du GRETA
couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 | [FR](#) | [EN](#)

- [Union Européenne](#)

Rapport sur l’exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l’égalité entre les hommes et les femmes, Commission des droits de la femme et de l’égalité des genres, Parlement européen, 2014 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [OSCE](#)

Points clés de la 20e Conférence de l’Alliance contre la traite des personnes, **Mettre un terme à l’impunité, rendre justice en poursuivant les auteurs de traite des êtres humains**, 20-22 juillet 2020 Vienne, Autriche, et par téléconférence | [FR](#) | [EN](#)

Applying gender-sensitive approaches in combating trafficking in human beings, Occasional paper No. 10. Office of the OSCE Special Representative and Co-ordinator for Combating Trafficking in Human Beings | [EN](#)

Commentaire : “Ce document rassemble les voix des survivants, des experts de la lutte contre la traite des êtres humains, des prestataires de services et des forces de l’ordre pour fournir un compte rendu plus élaboré de la dimension de genre de la traite des êtres humains et soutenir l’application d’approches sensibles au genre conformément aux engagements de l’OSCE.”

Trafficking In Human Beings And Terrorism, Where and how they intersect - Analysis and recommendations for more effective policy responses, 2021 | [EN](#)

- [Organisation internationale du travail](#)

Profits and Poverty: The Economics of Forced Labour, Special Action Programme to Combat Forced Labour (SAP-FL) Fundamental Principles and Rights at Work Branch (FPRW), 2014
[EN](#) + Résumé : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Bureau international du travail (BIT) :

Enfance blessée : l’utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale, Programme international pour l’abolition du travail des enfants (IPEC), BIT, 2003 | [FR](#) | [EN](#)

Alliance 8.7 :

L’[Alliance 8.7](#) est un partenariat mondial qui s’engage à prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, l’esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, conformément à la [cible 8.7 de l’Agenda 2030 pour le développement durable](#). L’OIT assure actuellement le secrétariat de l’Alliance 8.7.

Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d’approvisionnement mondiales, 2019, Organisation internationale du travail, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale pour les migrations et Fonds des Nations Unies pour l’enfance | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

+ Résumé analytique | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : Ce document présente les résultats des recherches et les recommandations sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il représente également la toute première tentative de mesurer ces abus et violations des droits de l'homme à grande échelle.

- [EUROPOL](#)

Serious and organised crime threat assessment in the European Union, A corrupting influence: the infiltration and undermining of the European economy and society by organised crime, 2021. [EN](#)

- [INTERPOL](#)

Traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes en Afrique du Nord et de l'Ouest, juillet 2021 | [FR](#) | [EN](#)

- [Inter-agency Coordination Group against Trafficking in persons \(ICAT\)](#)

Human trafficking and technology: trends, challenges and opportunities, July 2019 | [EN](#)
Preventing Trafficking In Persons: The Role Of Public Procurement, October 2021 | [EN](#)

- [U.S. Department of State, USA](#)

Trafficking in Persons Report, June 2020 | [EN](#)
Trafficking in Persons Report, July 2021 | [EN](#)

- [Assemblée parlementaire de la francophonie](#)

La traite des êtres humains dans l’espace francophone, Rapport du Conseiller national Mathias Reynard (section suisse), 6 juillet 2019 | [FR](#)

- [Internet Watch Foundation \(IWF\)](#)

Annual Report, 2020 | [EN](#)

II. Rapports non gouvernementaux

Terre des Hommes, **Les enfants, une marchandise? Agir contre la traite des enfants**, 2013
[FR](#) | [EN](#)

Terre des Hommes, **La valeur ajoutée de l'accompagnement protecteur des enfants**, 2014
[FR](#) | [EN](#)

SOS Villages d'enfants, **Renforcer les communautés pour soutenir les familles, Comment les réseaux sociaux solides soutiennent les enfants d'Afrique subsaharienne et leurs familles**, 2014 [FR](#) | [EN](#)

Fondation Hironnelle, **Rapport annuel 2020** | [FR](#) | [EN](#)

Unseen, **Modern Slavery & Exploitation Helpline Annual Assessment**, 2020 | [EN](#)

Australian Catholic Anti-Slavery Network:

- Compendium of Modern Slavery Statements, 2020 | [EN](#)
- Proposal: Modern Slavery Risk Management Program, From 2021 to 30 June 2023 | [EN](#)

Walk Free:

- **Reports** released by the Walk Free team | [EN](#)
- **Beyond compliance in the finance sector: A review of statements produced by asset managers under the UK Modern Slavery Act** | [EN](#)

La Strada international, **L'impact de COVID-19 sur la protection des droits des victimes de traite et d'exploitation**, 2020 | [FR](#) | [EN](#)

Order of Malta **Activity Report 2021** | [EN](#)

Commentaire : La partie spécifique à la traite des êtres humains et aux usages de la technologie dans le cadre de ce phénomène se situe aux pages 42-43 du rapport.

Harvard & the legacy of slavery, 22 march 2022 | [EN](#)

Commentaire : Harvard va consacrer 100 millions de dollars à un fonds qui doit financer des travaux de recherche, d'éducation et de mémoire sur le racisme et l'esclavage du XVIIe au XIXe siècle aux États-Unis. Cette décision fait suite à un rapport d'un comité de l'université qui émet des recommandations quant à la manière de «réparer» financièrement l'exploitation sur des dizaines de générations de millions de personnes déportées de force de l'Afrique et de l'Europe vers l'Amérique.

Internal displacement monitoring center, **Global Report on Internal Displacement 2022** | [EN](#)

III. Estimations et données mondiales

- [Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDD\)](#)

United Nations Voluntary Trust Fund for Victims of Trafficking in Persons, Basic Facts | [EN](#)

- [Conseil des droits de l'homme des Nations unies](#)

Human Rights and Human Trafficking, Fact Sheet No. 36, 2014 | [EN](#)

- [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés](#)

Global Trends, **Forced Displacement in 2020** | [EN](#)

- [Organisation internationale du travail](#)

Child Labour: Global estimates 2020, Trends and the Road Forward | [EN](#)

+ Résumé : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Global Estimates of Modern Slavery, ILO and Walk Free Foundation, 2017 | [EN](#)

Données mondiales :

- The [Counter Trafficking Data Collaborative](#) - Global Data Hub on Human Trafficking

Commentaire : Le Counter Trafficking Data Collaborative (CTDC) est le premier centre mondial de données sur la traite des êtres humains, avec des données fournies par des organisations du monde entier.

- The [Global Migration Data Analysis Centre \(GMDAC\)](#)

Commentaire : Le GMDAC a été lancé à l'échelle mondiale par l'OIM avec l'Economist Intelligence Unit (EIU), les Gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni et inclut la [traite des êtres humains](#).

- The [Global Slavery Index](#) (2018) – [Walk Free](#):
 - [Maps](#)
 - More ressources - [PDF of the 2018 Global Slavery Index](#)

Commentaire : Le Global Slavery Index est un index mondial de l'esclavage (données 2018) qui fournit un classement pays par pays du nombre estimé de personnes en situation d'esclavage moderne, ainsi qu'une analyse des mesures prises par les Gouvernements pour y répondre, et des facteurs qui rendent les personnes vulnérable

+ **Esclavage moderne : Mythes et réalités**, 50forfreedom | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Partie 4 : Outils et documents pratiques

I. Outils généraux

Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, Deuxième Édition, Nations Unies, 2017
| [FR](#) | [EN](#)

- [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#)

Training Package on Reporting to the United Nations Human Rights Treaty Bodies | [EN](#)

- Part I - Manual | [EN](#)
- Part II - Notes for Facilitators | [EN](#)

The United Nations Human Rights Treaty System | [EN](#)

Toolbox on Migration Narrative Change | [EN](#)

- [Union Interparlementaire \(UIP\)](#)

Commentaire : Les principales fonctions de l'Union Interparlementaire (UIP) sont de défendre et promouvoir les droits des citoyens ordinaires et de leurs représentants aux Parlements, de créer un environnement propice à une coopération efficace entre les Parlements / Gouvernements / institutions internationales de promotion des Droits de l'Homme / la société civile / les autres partenaires internationaux actifs dans ce domaine. L'UIP collabore avec l'ONU et notamment le HCNUDH / le Conseil des DH / les organes de surveillance de la mise en œuvre des traités relatifs au DH et encourage les parlements à participer à l'Examen Périodique Universel du CDH.

Manuels à l'attention des parlementaires :

- "Migration, droits de l'homme et gouvernance", n°24, 2015 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- "Droit International Humanitaire", n°25, 2016. | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- "Droits de l'Homme", n°26, 2016 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- "Guide pour la protection internationale des réfugiés et le renforcement des systèmes d'asile nationaux", n°27, 2017 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- "Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie", n°29, 2018 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Guides à l'intention des parlements et des parlementaires :

- "Réseaux sociaux", 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- "Systèmes alimentaires et nutrition", 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

II. Outils pour lutter contre la traite

- [Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDD\)](#)

Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes,
Programme mondial contre la traite des êtres humains, 2006 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : "Le présent Référentiel a été élaboré parce qu'il y a encore beaucoup à faire pour bien comprendre les moyens les plus efficaces de prévenir et de combattre la traite des personnes dans telle ou telle circonstance particulière. On y trouvera un ensemble d'outils conceptuels, législatifs et organisationnels utilisés dans différentes parties du monde."

Loi type contre la traite des personnes, Vienne, 2010 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : « La Loi type a pour objet d'aider les États à mettre en pratique les dispositions du Protocole. [...] Elle contient toutes les dispositions que les États sont tenus ou qu'il leur est recommandé d'introduire dans leur législation nationale en vertu du Protocole. »

Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale, Module 1 : Définition des termes “traite des personnes” et “trafic illicite de migrants”, 2010.
[FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Handbook on effective prosecution responses to violence against women and girls, 2014 | [EN](#)

Strengthening Crime Prevention and Criminal Justice Responses to Violence against Women, 2014 | [EN](#)

Assessment Toolkit, **Trafficking in Persons for the Purpose of Organ Removal**, Vienna, 2015 | [EN](#)

Toolkit For Journalists, ONUDC and The Arab Initiative to Build National Capacities to Combat Human Trafficking in the Arab Countries Human Trafficking , 2016 | [EN](#)

Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : Le rôle du système judiciaire, 2017 | [FR](#) | [EN](#)

Handbook on Children Recruited and Exploited by Terrorist and Violent Extremist Groups: The Role of the Justice System, 2017 | [FR](#) | [EN](#)

Recueil de pratiques prometteuses relatives aux partenariats public-privé visant à prévenir et à combattre la traite des personnes, 2021 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Human Trafficking Knowledge Portal | [EN](#)

Commentaire : Le Portail de connaissances sur la traite des êtres humains est une initiative visant à faciliter la diffusion d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, et plus particulièrement du Protocole de Palerme. Il héberge une base de données de jurisprudence sur les cas officiellement documentés de crimes liés à la traite des personnes afin d'accroître la visibilité des poursuites judiciaires réussies et de promouvoir la sensibilisation. Il permet aux utilisateurs de s'informer sur les questions relatives à la traite des personnes, de consulter les décisions de justice et les pratiques de différents pays et d'élargir leurs connaissances sur les crimes liés au phénomène.

- [Union Interparlementaire](#)

Manuels à l'attention des parlementaires :

- “Combattre la traite des enfants”, n°9, 2005 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- “Combattre la traite des personnes”, n°16, 2009 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- “Éliminer le travail forcé”, n°30, 2019 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [OSCE](#)

Directives types sur les mesures publiques visant à prévenir la traite aux fins d'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement, 2018 | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

Commentaire : “L’objectif de ces directives types est de fournir un outil pratique qui aide les États participants de l’OSCE et les partenaires pour la coopération à mettre en oeuvre des mesures concrètes visant à prévenir la traite des êtres humains dans les chaînes d’approvisionnement. Le document indique la façon dont les États peuvent appliquer des lois et des politiques qui favorisent la transparence et garantissent que la traite aux fins d’exploitation par le travail n’est pas présente dans les chaînes d’approvisionnement publiques et que les travailleurs sont recrutés de façon équitable et éthique.”

Compendium of relevant reference materials and resources on ethical sourcing and prevention of trafficking in human beings for labour exploitation in supply chains, 2020 | [EN](#)

+ Database : [EN](#)

Commentaire : “L’objectif de ce “Compendium” est de faire le point sur la législation, les politiques, les lignes directrices, les recommandations, les rapports, les études et autres initiatives existantes, élaborées pour mieux comprendre et répondre au problème à grande échelle de la traite des êtres humains, par sa prévention dans les chaînes d’approvisionnement.

L’objectif principal de la base de données est de maintenir à jour les informations importantes contenues dans le Compendium et, ce faisant, d’améliorer son utilisation par les gouvernements, les instituts de recherche et d’autres experts. La base de données contient les documents répertoriés dans la publication imprimée, y donnant accès dans un format en ligne et consultable.”

Guide Pratique, **Faire face aux nouvelles tendances de la traite des êtres humains et aux conséquences de la pandémie COVID-19**, OSCE et ONU-Femmes | [FR](#) | [EN](#)

National Referral Mechanisms, Joining Efforts to Protect the Rights of Trafficked Persons : A Practical Handbook - Second Edition, OSCE, ODHIR, 2022 | [EN](#)

- [Organisation internationale de la migration](#)

National Referral Mechanisms for Victims of Human Trafficking: Deficiencies and Future Development, 2017 | [EN](#)

Investigating Human Trafficking Cases Using a Victim-centered Approach: A Trainer’s Manual on Combating Trafficking in Persons for Capacity-building of Law Enforcement Officers in Antigua and Barbuda, Belize, Jamaica, and Trinidad and Tobago, IOM, 2018 | [EN](#)

- [Walk Free](#)

Business & Investor Toolkit | [EN](#)

- [Autres acteurs](#)

UNITAR, **Human Trafficking and the Role of Local Governments** - Good Practices, Challenges and Ways Forward | [EN](#)

University of Washington Women's Center, **Human Trafficking And Supply Chains, Recommendations to Reduce Human Trafficking in Local and Global Supply Chains**, 2017 | [EN](#)

European Commission and implemented by ICMPD in cooperation with Expertise France and FIIAPP, **Media and Trafficking in Human Beings Guidelines**, 2017 | [EN](#)

Polaris, **On-Ramps, Intersections, and Exit Routes: A Roadmap for Systems and Industries to Prevent and Disrupt Human Trafficking - Social Media**, July 2018 | [EN](#)

Financial Action Task Force (FATF), Fatf Report: **Financial Flows from Human Trafficking**, July 2018 | [EN](#)

Commentaire : “Le rapport est conçu pour fournir aux praticiens une vision actualisée de la l'ampleur et la portée du problème de la traite des êtres humains dans le monde, ainsi que les produits de cette infraction. En outre, ce rapport fournit des indicateurs actualisés et plus granulaires des transactions financières suspectées de blanchir les produits de la traite des êtres humains”.

L’identification des personnes migrantes victimes de traite des êtres humains en Europe, Un guide pratique pour les travailleurs de terrains, 2019 | [FR](#) | [EN](#)

Ada Volodko, Ella Cockbain, Bennett Kleinberg, “**Spotting the signs**” of trafficking recruitment online: exploring the characteristics of advertisements targeted at migrant job-seekers, 31 December 2019 | [EN](#)

Helen Beckett and Camille Warrington, with Jacqui Montgomery Devlin, **Learning about online sexual harm**, Report prepared at the request of the Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, London, 2019 | [EN](#)

U.S. Department of Homeland Security (DHS) “**Strategy to Combat Human Trafficking, The Importation of Goods Produced With Forced Labor, and Child Sexual Exploitation**”, Washington D.C., January 2020 | [EN](#)

International Commission of Jurists, **Migration and International Human Rights Law**, A Practitioners Guide, 3rd Ed. , 2021 | [EN](#)

Anti-Slavery International and International Institute for Environment and Development, **Climate-induced migration and modern slavery, A toolkit for policy-makers**, 2021 | [EN](#)

III. Outils pour l’identification et l’accompagnement des victimes de la traite

La Cimade, **La traite des êtres humains - mieux identifier et accompagner les victimes**, 2016 | [FR](#)

France Terre d’asile, **Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration de transit**, Les cahiers du social n°39, avril 2017 | [FR](#)

Croatian Red Cross, France Terre d’asile, **The identification of victims of human trafficking in transit and destination countries in Europe, A practical guideline for frontline workers**, Février 2019 | [EN](#)

Listes d’indicateurs potentiels :

Voici des listes de signaux d’alarme et d’indicateurs potentiels qui peuvent être utiles pour reconnaître une victime de la traite des êtres humains. Il est important de noter qu’il ne s’agit pas de listes exhaustives. Chaque indicateur pris individuellement peut ne pas impliquer une situation de traite des êtres humains et toutes les victimes de la traite des êtres humains ne présenteront pas ces signes. Toutefois, la reconnaissance de plusieurs indicateurs peut indiquer la nécessité d’une enquête plus approfondie.

- ONUDC/UNODC, **Indicateurs sur la traite des êtres humains** | [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)
- European Commission-ILO Project, **Operational indicators of trafficking in human beings** | [EN](#)
- National Human Trafficking Resource Center, **Identifying Victims of Human**

- Trafficking: What to Look for in a Healthcare Setting** | [EN](#)
- NHTRC - Polaris Project, **Identifying Victims of Human Trafficking What to Look for During a Medical Exam/Consultation** | [EN](#)

U.S Department of Justice - Office of Justice Programs, Office for Victims of Crime, **The Legal Rights and Needs of Victims of Human Trafficking in the United States**, December 2015 | [EN](#)

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - Groupe inter-institutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT), “**Accès des victimes de la traite des personnes à des voies de recours effectif**” - Document de synthèse, 2016 | [FR](#) | [EN](#)

Collectif “Ensemble contre la Traite des êtres humains”, **Accompagner les victimes de traite vers l'autonomie** | [FR](#)

Global Business Coalition Against Human Trafficking (GBCAT), Empowerment and Employment of Survivors of Human Trafficking - **A Business Guide** | [EN](#)

ONUDD, Module 9 : Réponses de la justice pénale à la traite des personnes, **Droit des victimes à la justice et à la réparation** | [FR](#) | [EN](#)

IV. Outils technologiques

Lignes téléphoniques :

- Lignes directes pour dénoncer la traite des êtres humains dans différents pays | [FR](#)
- Exemples d'autres lignes indépendantes :
 - STOP-IT 24/7 Hotline | [EN](#)
 - UK Modern Slavery Helpline by Unseen | [EN](#)

IWF, Make your services safer | [EN](#)

Tech Against Trafficking :

- Office of the Special Representative and Co-ordinator for Combating Trafficking in Human Beings, Tech Against Trafficking, **Leveraging innovation to fight trafficking in human beings: A comprehensive analysis of technology tools**, 2020 | [EN](#)
- **Interactive Map of 300 tech tools against human trafficking** | [EN](#)
- **List of Technology Tools and Initiatives** | [EN](#)

Commentaire : La liste comprend de nombreux outils technologiques : blockchain, intelligence artificielle, reconnaissance faciale et applications téléphoniques. Ces apps permettent aux gens de reconnaître et de signaler plus facilement les victimes potentielles de la traite des êtres humains. Cependant, la moitié des outils référencés dans la liste ont été développés et fonctionnent dans les pays du Nord au détriment des pays du Sud où les cas de traite sont nombreux : des recherches sont en cours pour remédier à ce problème.

GBCAT, GI-TOC et UNGC :

- **Interactive Map for Business of Anti-Human Trafficking Organisations** | [EN](#)

Commentaire : Cette carte interactive fournit des informations sur les initiatives et organisations mondiales et locales avec lesquelles les entreprises peuvent s'associer dans leurs efforts de lutte contre la traite des êtres humains et indique les entités qui peuvent aider les survivants et les victimes de la traite.

Partie 5 : Pour aller plus loin...

I. Articles

Bassiouni Cherif M, Rothenberg Daniel, Higonnet Ethel *et al.*, **Addressing International Human Trafficking in Women and Children for Commercial Sexual Exploitation in the 21st century**, Revue internationale de droit pénal, 2010/3-4 (Vol. 81), p. 417-491 | [EN](#)

J Musto, D Boyd, **The Trafficking-Technology Nexus**, Social Politics 2014, Volume 0 Number 0. [EN](#)

International Review of the red cross, **The Policy on Children of the ICC Office of the Prosecutor: Toward greater accountability for crimes against and affecting children**, 2019 | [EN](#)

Europol, **'Lover boys' cashing in on girlfriends arrested in France Suspects recruited their victims with the 'lover boy' method**, 15 november 2020 | [EN](#)

Laura Cordisco Tsai, Vanntheory Lim & Channtha Nhanh, **"I Feel Like We Are People Who Have Never Known Each Other Before": The Experiences of Survivors of Human Trafficking and Sexual Exploitation Transitioning From Shelters to Life in the Community**, Volume 21, No. 1, Art 16, January 2020 | [EN](#)

Inserm, **Troubles du stress post-traumatique**, 23 novembre 2020 | [FR](#)

J Musto, M Thakor, and B Gerasimov, **Editorial: Between Hope and Hype: Critical evaluations of technology's role in anti-trafficking**, Anti-Trafficking Review, issue 14, 2020, pp. 1-14 | [EN](#)

James Esson, **Playing the victim? Human trafficking, African youth, and geographies of structural inequality**, 21 January 2021 | [EN](#)

Lindsey King, **International Law and Human Trafficking** | [EN](#)

Secours Catholique Caritas France, **Zita cabais-obra : « je suis une survivante de la traite »**, 07 février 2022 | [FR](#)

Cybertip.ca, **Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers**, mars 2022 | [FR](#) | [EN](#)

Trafficking and Child Exploitation Online: The Growing Responsibilities of Online Platforms, Jill Steinberg & Kelly McGlynn, 10 March 2022 | [EN](#)

NYTimes, **À la racine des malheurs d'Haïti : des réparations aux esclavagistes**, Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo and Selam Gebrekidan, 20 mai 2022 | [EN](#) | [FR](#) |

Centre National de Ressources et de Résilience, **Guerres, traumatismes et résilience** | [FR](#)

Le Monde - Lecture intégrale réservée aux abonnés :

Les méthodes de l'industrie pornographique sont identiques à celles des réseaux de traite des

êtres humains, Tribune, 21/12/2020 | [FR](#)

Traite des êtres humains : en France, une lente évolution juridique, Simon Piel, 05/01/2021 | [FR](#)

La puissance politique du sucre, entre délices et dominations, Claire Legros, 24/12/2021 | [FR](#)

En Grèce, migrants et passeurs empruntent des routes plus périlleuses, Marina Rafenberg, 31/12/2021 | [FR](#)

Shein, le nouveau géant de l'« ultra fast fashion » aux méthodes peu reluisantes, Simon Leplâtre, 5/01/2022 | [FR](#)

II. Bibliothèques en ligne

- [Nations Unies \(ONU\)](#)

Bibliothèque des Nations-Unies : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [Organisation International pour les Migrations \(OIM\)](#)

Migration Law Database : [EN](#)

Commentaire : La base de données sur le droit de la migration est une compilation des normes et instruments pertinents régissant la migration aux niveaux international, régional et national.

- [Comité International de la Croix-Rouge \(CICR\)](#)
 - Traités, États Parties et Commentaires : [FR](#) | [EN](#)
 - Base de données : Mise en oeuvre nationale du droit international humanitaire : [EN](#)
 - Base de données sur le DIH coutumier : [EN](#)

Toutes les bases de données du CICR sur le droit international humanitaire sont désormais consultables via une interface unique : [FR](#) | [EN](#) | [ES](#)

- [Institut international de droit humanitaire de San Remo](#)

Bibliothèque en ligne : [EN](#)

- [OHCHR - Collections et index des droits de l'homme](#)

Additional Sources for Human Rights Research: [EN](#)

- [Refworld](#)

Instruments relatifs à la traite de personnes : [EN](#)

Commentaire : Ce dossier spécial comprend les documents de politique, les directives et les outils du HCR relatifs à la traite des personnes et à la protection internationale, la jurisprudence, une sélection d'instruments juridiques internationaux et régionaux, ainsi que des instruments, outils et documents de ressources non conventionnels.

- [Groupe de coordination inter-agences contre la traite des personnes \(ICAT\)](#)
 - Catalogue de publications ICAT : [EN](#)

- Liste complète des publications de l'ICAT : [EN](#)

Commentaire : Le Groupe de coordination inter-agences contre la traite des personnes (ICAT) est un forum politique mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies pour améliorer la coordination entre les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes afin de faciliter une approche holistique et complète de la prévention et de la lutte contre la traite des personnes. L'ICAT a été officiellement créé en mars 2007, conformément à la résolution 61/180 de l'Assemblée générale.

Autres sites (bonnes pratiques, cours en ligne pour les aidants, webinaires en anglais et français)

- www.adlaudatosi.org
- www.cuhd.org
- www.christusliberat.org
- <https://nohumantrafficking.orderofmalta.int>

A free online course on human trafficking, HELP Online Training Course, COE | [EN](#)

Pépita ALEMANY et Romane DIEZ
Sous la direction du Prof. Michel VEUTHEY,
Ambassadeur de l'Ordre de Malte pour la lutte contre la traite des êtres humains

Annexe I : Ressources additionnelles

RESSOURCES EN LIGNE

1. Enregistrements des webinaires sur la traite des êtres humains

L'enregistrement de chacun des webinaires est disponible avec des **sous-titres dans 7 langues différentes** (anglais, français, allemand, italien, russe, espagnol, chinois simplifié) accessibles en cliquant sur "CC" dans le menu Vimeo. Des documents additionnels et des transcriptions écrites dans chacune des langues suscitées sont également mis à disposition. → <https://vimeo.com/adlaudatosi>

Le rôle des ordres religieux dans la lutte contre la traite des êtres humains et le plaidoyer

20 octobre 2020 : "Les religieux aident les victimes de la traite des êtres humains sur la voie de la guérison"

27 octobre 2020 : "Les religieux travaillant dans le plaidoyer et dans l'action en faveur des victimes de la traite des êtres humains"

Impact de la traite des êtres humains sur la santé et aide aux victimes sur le chemin de la guérison

1er décembre 2020 : "Impact de la traite des êtres humains sur la santé : Traumatisme"

8 décembre 2020 : "Impact de la traite des êtres humains sur la santé : Guérir"

Les poursuites internationales contre la traite des êtres humains

16 février 2021 : "Poursuite internationale de la traite des êtres humains - Où en sommes-nous ?"

23 février 2021 : "Poursuite pénale internationale de la traite des êtres humains - Que peut-on améliorer ?"

02 mars 2021 : "Poursuite internationale de la traite des êtres humains - Meilleures pratiques ?"

Causes profondes de la traite des êtres humains

13 avril 2021 : "La demande comme cause première de la traite des êtres humains - Trafic sexuel et prostitution"

20 avril 2021 : "La demande comme cause première de la traite des êtres humains - Travail forcé, responsabilisation des consommateurs"

05 mai 2021 : "Causes profondes de la traite des êtres humains - Le rôle de la technologie"

Webinaires francophones

11 mai 2021 : "Aspects juridiques de la traite des êtres humains"

18 mai 2021 : "Assistance humanitaire et sociale des victimes de la traite des êtres humains"

Autres

22 Juin 2021 : "L'esclavage moderne et le travail décent"

12 Octobre 2021 : "Approches juridiques pour réduire la demande à l'origine de la traite des êtres humains"

16 Novembre 2021 : "Migration et traite des êtres humains"

8 décembre 2021 : "Les Religions contre la traite des êtres humains"

8 février 2022 : "Esclavage sexuel - Témoignages et défense des victimes - Femmes du Moyen-Orient et du Niger réduites en esclavage"

8 mars 2022 : "Les femmes contre la traite des êtres humains"

2. Bonnes pratiques

→ www.christusliberat.org



3. Bibliothèque numérique sur la traite

→ <https://bit.ly/DIGITAL-LIBRARY-HT>

4. Cours en ligne gratuit sur la traite

→ <https://www.cuhd.org/formations-en-ligne/>



EXPERTS CONCERNÉS PAR LES AFFAIRES D'ESCLAVAGE,

DE TRAITE ET AUTRES FORMES D'EXPLOITATION

| NOM | TITRE | Récents rapport(s) |
|---|--|--|
| Mme Siobhán Mullally | Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants | <p>Rapport au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application du principe de non-sanction, 2021 (A/HRC/47/34) <p>Rapport à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intersections entre la traite des personnes par des groupes proscrits et le terrorisme, 2021 (A/76/263) <p>+ Rapports antérieurs des Rapporteurs spéciaux sur la traite des êtres humains</p> |
| M. Tomoya Obokata | Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences | <p>Rapport au Conseil des droit de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien entre déplacements et formes contemporaines d'esclavage, 2021 (A/HRC/48/52) <p>Rapports à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des groupes criminels organisés dans les formes contemporaines d'esclavage, 2021 (A/76/170) - Les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, 2020 (A/75/166) <p>+ Rapports antérieurs des Rapporteurs spéciaux sur les formes contemporaines d'esclavage</p> |
| <p>Mme Dubravka Šimonović</p> <p>Nouvelle rapporteuse spéciale entrée en fonction en août 2021 : Mme Reem Alsalem</p> | Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences | <p>Rapport au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le viol en tant que violation grave, systématique et généralisée des droits de l'homme, en tant que crime et en tant que manifestation de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, et sa prévention, 2021 (A/HRC/47/26) <p>Rapport à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'initiative d'observatoire des féminicides (A/76/132) <p>+ Rapports antérieurs des Rapporteurs spéciaux sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences</p> |
| M. Nils Melzer | Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants | <p>Rapport au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2021 (A/HRC/46/26/Corr.1) <p>Rapport à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2021 (A/76/168) <p>+ Autres rapports</p> |
| M. Felipe González Morales | Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants | <p>Rapport au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les moyens de répondre aux conséquences |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer, 2021 (A/HRC/47/30)</p> <p>Rapport à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un an et demi après : les effets de la COVID-19 sur les droits humains des migrants, 2021 (A/76/257) <p>+ Rapports antérieurs des Rapporteurs spéciaux sur les droits de l'homme des migrants</p> |
| Mme Mama Fatima Singhateh | Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant | <p>Rapports au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche pratique pour lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, 2022 (A/HRC/49/51) - Visite au Monténégro, 2022 (A/HRC/49/51/Add.1) - La dimension de genre de l'exploitation sexuelle d'enfants et l'importance d'adopter une approche centrée sur l'enfant et tenant compte de la dimension de genre pour combattre cette exploitation et y mettre fin, 2021 (A/76/144) - Effets de la maladie à coronavirus 2019 sur les différentes formes de vente et d'exploitation sexuelle d'enfants, 2021 (A/HRC/46/31) <p>Rapports à l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vente et exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant (Travail et méthodes de travail de la Rapporteuse spéciale), 2020 (A/75/210) <p>+ Rapports antérieurs des Rapporteurs spéciaux sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants</p> |
| Mme Cecilia Jimenez-Damary | Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays | <p>Rapport à l'Assemblée générale :</p> <p>Prévention des déplacements arbitraires dans les situations de conflit armé et de violence généralisée, 2021 (A/76/169)</p> <p>+ Rapports thématiques des Rapporteurs spéciaux sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays</p> |
| M. Ahmed Shaheed | Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction | <p>Rapport au Conseil des droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Violence et discrimination de genre perpétrées au nom de la religion ou de la conviction, 2020 (A/HRC/43/48) <p>+ Rapports antérieurs du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction</p> |
| Mme Pramila Patten | Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits |

| | | |
|--|---|---|
| | commises en période de conflit | |
| Dr. Najat Maalla M'jid | Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants | Rapport à l'Assemblée générale : - Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, 2021 (A/76/224) + Autres rapports |
| Mme Virginia Gamba | Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en tant de conflits armés. | Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, 2018 (A/HRC/37/47) + Autres rapports |
| Mme. Dorothy Estrada-Tanck Mme. Elizabeth Broderick Mme. Melissa Upreti Mme. Meskerem Techane Mme. Ivana Radačić | Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles | Conseil des Droits de l'homme : - Les droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative dans les situations de crise, 2021 (A/HRC/47/38) - Femmes privées de liberté, 2019 (A/HRC/41/33) + Rapports thématiques annuels du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles |
| Groupe composé de 15 membres qui sont des experts indépendants et impartiaux | Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) | - Rapports Généraux sur les activités du GRETA - Rapports par pays |
| Mme Diane Schmitt | Coordinatrice anti-traite de l'Union européenne | La Coordinatrice anti-traite de l'UE contribue notamment aux rapports établis par la Commission européenne tous les deux ans sur les progrès accomplis dans la lutte contre la traite des êtres humains. |
| M. John Anthony McCarthy john.ag.mccarthy@gmail.com | Président de l'équipe exécutive du groupe de travail anti-esclavage de l'Archidiocèse catholique de Sydney, Ambassadeur d'Australie auprès du Saint-Siège (2012 à 2016) | - Religieux catholiques australiens contre le trafic d'êtres humains (ACRATH). - Réseau anti-esclavagiste australien (ACAN), facilité par le groupe de travail anti-esclavagiste de l'Archidiocèse de Sydney (CAS), dont Me. John McCarthy est le Président. |